

# COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq octobre à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis en séance publique au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - CHOUIN J-F. - Mme BRÉCHET M-C. - M. GUITTONNEAU P. - Mme BONNIER I - M. GUILBAUD L- M. - Mme GUILLET A-D. - MM. MAUDET J. - RELET J-M. – Mmes COUTAND S. - CARIOU-THOUZEAU J. - MM. CROCHET B. - BONNEAU R. - Mme BROSSARD M.- MM. LEROY D. – BLANDINEAU M. – BERTHOMÉ F. - Mmes BRILLET L. - GRIT G.- BLAIS G. - M. LIAIGRE T. - Mme PERROCHEAU

Absents : Mme LOPEZ qui a donnée pouvoir à M. LIAIGRE T.- Mme ROUXEL qui a donnée pouvoir à Mme BLAIS G.– Mme DILLET qui a donnée pouvoir Mme CARIOU-THOUZEAU J. – Mme VILLERET L– M. DUFAUT.

Secrétaire : M. LIAIGRE T.

## **2018-90 – Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay : approbation du rapport de l'année 2017**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité : de prendre acte de la communication du rapport de l'année 2017.

## **2018-91 - SyDEV - rapport annuel 2017**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité de prendre acte de la communication qui lui a été faite sur le rapport pour l'exercice 2017 concernant les activités du SyDEV

## **2018-92 - Communauté de communes - rapport annuel 2017**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité de prendre acte de la communication du rapport et du compte administratif 2017.

## **2018-93 – Reclassement et intégration dans la voirie communale d'une voie de désenclavement de la RD 205**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité d'accepter le principe de reclassement et d'intégration dans la voirie communale d'une voie de désenclavement de la RD 205.

## **2018-94 – Exclusion du champ du droit de préemption urbain des ventes de lots des lotissements « Les Olivettes », les « Ecoliers » et « Bageonne »**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité d'exclure les lotissements mentionnés du champ d'application du droit de préemption urbain pour une durée de 5 ans.

## **2018-95 - Congrès des maires – Prise en charge et remboursement des frais de déplacement**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le remboursement et la prise en charge des frais de Monsieur le Maire lors de son déplacement au Congrès des maires.

## **2018.96 - Voyage scolaire – Attribution d'une subvention aux écoles élémentaires pour une classe de neige**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accorder pour l'année scolaire 2018-2019 une

subvention de 160 (cent soixante) euros par élève inscrit en établissement élémentaire d'enseignement public et privé de Soullans, sous réserve qu'il participe effectivement à une classe de neige ou assimilée.

**2018-97 - Autorisation de lancement d'une procédure de passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation que le centre de gestion va engager en 2019.

**2018-98 - Transformation de l'ADBVB avec la création d'un Syndicat mixte fermé**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de donner un accord de principe sur la création d'un Syndicat mixte fermé et de donner un accord de principe sur la dissolution de l'ADBVB, avec un transfert de l'actif net subsistant et du personnel vers le Syndicat mixte une fois créé.

**2018.99 - Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Le conseil municipal prend acte de la présentation du tableau d'information des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est levée à 22 h 43

Fait à Soullans, le 26 octobre 2018  
Le Maire,  
Jean-Michel ROUILLÉ

